



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 73661

Texte de la question

Après la visite et l'intervention du dalaï-lama, prix Nobel de la paix, devant le Parlement européen, M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la dégradation de la situation au Tibet et l'absence de réponse positive de la part du gouvernement chinois aux ouvertures proposées par le peuple tibétain. Ainsi, le dalaï-lama a lancé un appel à la communauté internationale en rappelant que seuls des efforts concertés et accrus de la communauté internationale persuaderaient Pékin de modifier sa politique à l'égard du Tibet. Aussi, face à la détresse du peuple tibétain et aux risques de sa disparition, il souhaite savoir ce qu'il entend faire pour trouver une solution durable au problème tibétain.

Texte de la réponse

Toute solution durable de la question tibétaine passe aux yeux du gouvernement français par l'ouverture d'un dialogue entre les autorités chinoises et le dalaï-lama. La France et ses partenaires de l'Union européenne, qui partagent cette position ainsi que les préoccupations françaises quant aux violations des droits de l'Homme au Tibet et à la préservation de l'identité religieuse et culturelle tibétaine, appellent régulièrement les autorités chinoises au respect des libertés fondamentales et à l'engagement d'un dialogue avec le dalaï-lama. Ces demandes sont transmises aussi bien dans le cadre du dialogue euro-chinois sur les droits de l'Homme, qui se tient deux fois par an, que lors des rencontres bilatérales (qu'elles soient sino-françaises ou sino-européennes). Ainsi, lors du dernier sommet de l'ASEM à Pékin en mai 2001, le ministre des affaires étrangères a souligné auprès de son homologue chinois le souhait de la France de voir intervenir des libérations de prisonniers tibétains. Depuis quelques années, l'Union européenne a rendu publiques ses préoccupations et ses attentes concernant la situation des droits de l'Homme en Chine, au travers des conclusions successives du conseil des ministres des affaires étrangères, des interventions dans les organisations internationales pertinentes et de rapports annuels sur les droits de l'Homme. La France et ses partenaires sont déterminés à poursuivre leurs efforts en faveur du respect des droits de l'Homme au Tibet et à renforcer leur concertation dans ce but.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73661

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1189

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2306